Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260630-20260610-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLAC Séance du 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. ARS Marcel, Maire.

Etaient présents : M. ARS Marcel ; M. BOUSSO Jean-Yves ; Mme GRIFFON Frédérique ; M. BERTAUX Jean-François ; Mme DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; M. PROVOT Yannick ; Mme LE COINTE Catherine ; Mme STEVANT Christelle ; M. GUMIAUX Fabrice ; M. BOIVIN Michel ; Mme SOULIMAN Sophie ; M. HENKART Wilfryd ; Mme STEVANT Emilie ; M. JAFFRELOT Jérémie ; M. GAY Jérôme ; Mme LE CADRE Emmanuelle ; Mme CLERO Sandrine.

Date de convocation : 23 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice	:	19
Présents	:	17
Absents représentés	:	2
Absents	:	0
Votants	:	19

Absents excusés :
Mme CARREIRA Sandra qui donne pouvoir à Mme SOULIMAN Sophie
M. BOUSQUAU Christian qui donne pouvoir M. ARS Marcel

Absents :

A été nommée secrétaire de séance : Sandrine CLERO

- **2026-06-10 Composition de la Commission de contrôle des listes électorales – information**

M. Le Maire expose au conseil municipal que dans chaque commune, une commission de contrôle des listes électorales est désignée par arrêté préfectoral.
Son rôle est de veiller à la régularité des listes électorales (R7 du code électoral)
Dans les communes de 1 000 habitants et plus, pour lesquelles une seule liste a obtenu des sièges, cette commission est composée de trois membres titulaires, avec la possibilité de nommer également 3 suppléants :
Un conseiller municipal,
Un délégué de l'administration,
Un délégué du tribunal judiciaire.

Sur proposition du conseil municipal, la commission sera constituée des membres suivants, qui seront désignés par arrêté préfectoral et recevrons une notification :

Conseiller municipal titulaire : Yannick PROVOT
Conseiller municipal suppléante : Catherine LE COINTE

Délégué du tribunal judiciaire titulaire : Alain MAUGENDRE
Délégué du tribunal judiciaire suppléant : Jean-Gildas GUENEGO

Délégué de l'administration titulaire : André DUMAIRE
Délégué de l'administration suppléante : Manuela PERRON

Pour copie conforme
MOLAC, le 02 juillet 2026
Le Maire
Marcel ARS